

REGLEMENT

Un concours de nouvelles 2025 est organisé par l'atelier d'écriture créative de la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche.

1. Présentation générale

Le concours, réparti en trois catégories : « Petites Plumes » (moins de 12 ans), « Jeunes Plumes » (12 à 18 ans) et « Adultes », est ouvert à tout candidat amateur habitant la communauté de communes Gally-Mauldre et les communes limitrophes à Saint-Nom-la-Bretèche.

Liste des communes acceptées : Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Chavenay, Villepreux, Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbevilles, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Bailly, Noisy-le-Roi, l'Étang-la-Ville, Mareil-Marly, Fourqueux.

Le concours est gratuit.

2. Format attendu

L'œuvre présentée sera une nouvelle.

Caractéristiques d'une nouvelle :

- *Un récit court, pouvant être lu d'un trait*
- *Des personnages, lieux et événements peu nombreux*
- *Une intrigue simple*
- *La nouvelle suit toujours le schéma narratif classique qui contient cinq étapes autour d'une action principale : situation initiale - élément déclencheur - l'action - élément de résolution - situation finale sous forme de chute*

Le thème du concours sera : « **La lettre manquante** ».

Le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, qualité de la langue, respect du thème et insertion de la phrase demandée.

Le texte doit être écrit en langue française.

Chaque candidat présentera une seule nouvelle, individuellement. Celle-ci devra être inédite et n'avoir pas été primée dans un autre concours.

Elle devra comporter entre une page complète et quatre pages, à raison d'une cinquantaine de lignes par page (titre inclus) avec marges de 1,5 cm et police Times new roman 12, interligne simple.

Elle sera dactylographiée au format A4 (21 x 29,7), sans dessin, marque, signature, signe ou commentaire quel qu'il soit.

L'œuvre devra comporter en première page :

- sur la première ligne en haut à gauche : un **pseudonyme** choisi par le participant, accompagné de la mention « Petite Plume » si le participant est âgé de moins de 12 ans au 7 mars 2025, « Jeune Plume » si le participant a entre 12 et 18 ans au 15/11/2025, d'aucune mention si le participant est adulte,
- sur la deuxième ligne, centré : le titre de la nouvelle.

3. Dossier de participation

Afin de préserver l'anonymat, tout participant devra constituer son dossier de participation de la manière suivante :

Une grande enveloppe close (sans mention de l'expéditeur), adressée à la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche, contenant :

- L'œuvre imprimée en 6 exemplaires (pages agrafées) soit un exemplaire par membre du jury
- Une enveloppe sur laquelle figurera, en lettres capitales, le pseudonyme. A l'intérieur de cette enveloppe, les éléments suivants sont attendus :
 - o Une feuille où seront inscrits : le pseudonyme, le titre de l'œuvre et les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail valide)
 - o La photocopie de la CNI ou du passeport du participant, pour certifier sa date de naissance
 - o Un justificatif de domicile
- Le présent règlement imprimé et signé par le participant ou par son responsable légal si celui-ci concourt dans la catégorie « Petites Plumes » ou « Jeunes plumes ».

4. Envoi du dossier de participation

Le dossier complet devra nous parvenir pour le 15/11/2025 au plus tard. Il pourra, au choix :

- être posté (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée :

Maison des Loisirs et de la Culture – « Concours de Nouvelles 2025 »
Espace Jacques Kosciusko-Morizet
Place Henri Hamel – Rue Arthur Rimbaud
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

- être déposé le 15/11 **avant midi** dans la boîte-aux-lettres de l'association, située dans le hall de l'espace JKM, à gauche de la porte de la MLC.

Les envois en recommandé ou recommandé A/R ne seront pas acceptés.

5. Le texte ne sera pas restitué : prière de conserver l'original.

6. Les nouvelles dont les envois ne respecteront pas l'une des conditions ci-dessus indiquées ne seront pas présentées au jury.

7. Les textes devront être libres de droits pour publication par la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche

8. Le jury souverain, est composé de 6 personnes : animatrice et membres ou anciens membres de l'atelier d'écriture de l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche, membres du SACA. Les membres du jury ne sont pas admis à concourir. L'association se réserve toutefois la possibilité de publier leurs textes éventuels à titre honorifique.

9. Les prix

Les prix récompenseront les lauréats « Petites Plumes, « Jeunes plumes » et « Adultes ». Ils seront attribués comme suit :

1^{er} prix « Adultes » : publication + 30€ de chèques-cadeaux culturels ;
2^{ème} prix « Adultes » : publication + 20€ de chèques-cadeaux culturels ;
3^{ème} prix « Adultes » : publication

1^{er} prix « Jeunes Plumes » : publication + 30€ de chèques-cadeaux culturels ;
2^{ème} prix « Jeunes Plumes » : publication + 20€ de chèques-cadeaux culturels ;
3^{ème} prix « Jeunes Plumes » : publication

1^{er} prix « Petites Plumes » : 30€ de chèques-cadeaux culturels ;
2^{ème} prix « Petites Plumes » : 20€ de chèques-cadeaux culturels ;
3^{ème} prix « Petites Plumes » : publication

Les œuvres primées seront publiées sur le site internet de la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche le mois suivant la remise des prix : <https://www.mlc-saintnom.com/>

Le jury se réserve le droit :

- De ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés,
- D'effectuer la correction orthographique des textes, si nécessaire, avant la publication.

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

10. Remise des prix

Le palmarès sera annoncé lors du Marché de Noël de St Nom la Bretèche le 13 décembre 2025 à 11h30 dans la salle du premier étage de l'Espace JKM.

Aucune communication concernant le palmarès n'aura lieu avant cette date.

Les lauréats recevront leurs prix, personnellement et en mains propres, lors de cette soirée.

Il sera demandé aux lauréats une version informatique de leur texte, à remettre dans la semaine suivant l'annonce des lauréats.

En cas d'absence à cette remise des prix, les lauréats, prévenus par téléphone, devront s'organiser avec l'association pour recevoir leur prix.

11. La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Fait à :

Le :

Signature du participant, accompagnée de la mention « Bon pour accord » :

Signature du responsable légal (pour les participants mineurs), accompagnée de la mention « Bon pour accord » :

Facultatif : Pour aider à orienter les futurs efforts de communication de l'association par rapport à d'autres événements futurs, merci d'indiquer par quel moyen le participant a eu connaissance du concours :

- Affichage en la ville de :
Si oui, lieu précis de l'affichage :
- Site internet ou réseaux sociaux
Si oui, lequel précisément :
- Mention lors d'un atelier d'écriture de Céline Tilly
- Presse
- Si oui, nom du magazine :
- Bouche-à-oreille
- Autres, préciser :

